

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER** (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE : Sous réserve de la production d'une délibération sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Sur la commune de **COLOMBELLES**, acquisition de droits indivis sur la parcelle cadastrée section **BI n°330** pour une contenance totale de 195.728 m², sise Rue Irène Joliot-Curie.

PLU : UEx

PROJET : Projet mixte : activités économiques et équipements publics

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 9 février 2017 – Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : **NORMANDIE AMENAGEMENT**

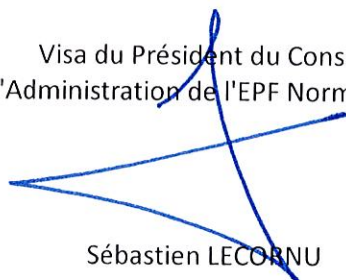
ÉVALUATION
DOMANIALE : En cours d'instruction

IMPUTATION : **Compte n° 926837 – COLOMBELLES HALLE SMN**
Enveloppe projet : 10 000 € - Dotation Métropoles et Agglomérations

Décision valant avenant au PAF de la COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

ROUEN le 20 février 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL